

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE



البعثة الدائمة
لدى مكتب الأمم المتحدة
والمنظمات الدولية بسويسرا

KH/ N°

FAX

**Déclaration de Monsieur Idriss JAZAIRY
Ambassadeur, Représentant permanent de l'Algérie auprès de
l'Office des Nations unies et des Organisations internationales en
Suisse à la Conférence du Désarmement**

Sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre

Séance plénière officielle du 17 mars 2005

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord à m'associer pleinement à la déclaration faite, le 15 mars 2005, par l'Ambassadeur d'Egypte Mme Naéla GABR et dans laquelle elle a exprimé avec clarté, la position du Groupe des 21, dont l'Algérie fait partie.

Durant cette semaine nous avons eu le privilège d'écouter les Ministres des Affaires étrangères de 10 pays. Ceci traduit l'intérêt que ces pays ainsi que toute la Communauté internationale accordent aux questions de sécurité internationale et de désarmement ainsi qu'à notre Conférence.

Les Ministre des Affaires étrangères du Pérou, de la Finlande et de l'Ukraine ont évoqué dans leurs déclarations, faites le 15 mars 2005, une question importante à nos yeux. Il s'agit de la problématique du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. A ce titre, ils ont mis l'accent sur l'importance du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Bien que cette question ne soit pas actuellement abordée dans le cadre de nos délibérations au sujet du programme de travail, il n'en demeure pas moins qu'elle présente une importance capitale.

L'utilisation des armes, qualifiées de légères, entraînent en fait de lourdes conséquences, aux plans humain et du développement socio-économique.

Selon les statistiques disponibles, la majorité des conflits armés qui se sont déroulés ces dernières années a été alimentée par les armes légères. Le nombre des victimes est à compter par centaines de milliers, 500.000 pour la seule année écoulée selon le Ministre des Affaires étrangères du Pérou. Elles continuent à tuer aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

Par ailleurs, le stock mondial de ce type d'armes avoisine les 700 millions d'armes, dont plus de 59% est détenu par des civils et le reste est reparti entre les forces armées gouvernementales, les forces de l'ordre et les acteurs non étatiques, y compris les groupes terroristes.

Le terrorisme international, le crime transnational organisé et les conflits internes sont autant d'éléments qui alourdissent le bilan des effets néfastes sur les victimes des armes légères et de petit calibre.

Devant l'hécatombe provoquée par les armes légères, une mobilisation internationale s'est manifestée aux fins d'en atténuer les effets funestes. Cette mobilisation s'est couronnée par la Conférence des Nations unies de juillet 2001, consacrée à cette question. Elle a donné lieu au Programme d'action des Nations unies de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

L'Afrique est parmi les régions les plus touchées par la propagation anarchique et incontrôlées des armes légères, sous l'impulsion d'une logique commerciale implacable des marchands de la mort.

Convaincue par la nécessité de mieux contrôler le trafic de ces armes en vue de préserver et consolider la paix et la sécurité internationales, l'Algérie a participé activement à la Conférence des Nations unies de 2001 et à adopté le Programme d'action qui en découlé. Mon pays s'est attelé, depuis lors, à mettre en œuvre les dispositions dudit Programme.

Dans ce cadre, je suis heureux de vous annoncer que l'Algérie abritera, les 11, 12 et 13 avril prochain une Conférence régionale arabe, organisée avec le Département des Affaires de Désarmement des Nations unies. Cette conférence portera sur la mise en œuvre par les pays arabes des dispositions du Programme d'action de 2001.

Des représentants des pays membres à la Ligue des Etats Arabes, des pays africains du Sahel participeront à cette rencontre. S'y joindront des experts des Nations unies, des Institutions spécialisées, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de l'Interpol, de la Ligue Arabe et de l'Union Africaine. Les Organisations non gouvernementales sont également invitées à y prendre part.

Organisée au lendemain du Sommet arabe à Alger, celle-ci vise à faire un bilan préliminaire de la mise en œuvre dudit Programme d'Action par les Etats arabes, à examiner les moyens en vue de la promotion de la coopération régionale, y compris avec les pays africains limitrophes à la région arabe, dans ce domaine et la préparation de la 2^{ème} Réunion biennale qui se tiendra en juillet 2005, à New York.

Par ailleurs, l'Algérie envisage d'organiser un séminaire national sur la prise en charge des victimes des mines antipersonnel durant la dernière semaine du mois d'avril prochain.

Ces deux initiatives traduisent la volonté de l'Algérie à œuvrer pour la concrétisation de ses engagements internationaux et à promouvoir le dialogue pour mettre fin aux dangers de ces fléaux sur l'humanité.

Je vous remercie.